

Voyager avec un handicap ou à mobilité réduite : vos droits, l'assistance gratuite, et que faire quand rien ne va

Avion, train, car, bateau. Pour vous, ou pour le proche que vous aidez à partir. Quand prévenir, quoi dire, ce qu'on peut vous refuser, et comment réclamer si l'assistance ne vient pas ou si le fauteuil arrive cassé.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 31 octobre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Vos droits en une page 4
2. Préparer votre départ, dans l'ordre 6
3. Prendre l'avion 8
4. Prendre le train 11
5. Prendre le car ou le bateau 13
6. Dormir sur place, partir en séjour 14
7. Votre santé à l'étranger 16
8. Trouver de l'argent pour partir 17
9. Quand rien ne va 19

Lettres et dossier de voyage 22

Mentions et sources 24

Avant de commencer

Ce guide ne vous dit pas où partir. Il vous dit comment partir : à qui parler, à quel moment, et quoi faire si la promesse n'est pas tenue.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Mes droits en une page	Partie 1
Je prépare mon départ	Partie 2
Je prends l'avion	Partie 3
Je prends le train	Partie 4
Je prends le car ou le bateau	Partie 5
Je cherche un hôtel, un séjour	Partie 6
Je pars avec un traitement, ou à l'étranger	Partie 7
Je cherche de l'argent pour partir	Partie 8
Un problème vient d'arriver	Partie 9
Je veux une lettre toute prête	Lettres

TROIS ERREURS COÛTEUSES

Prévenir trop tard. Ne pas déclarer un fauteuil de valeur en avion : le plafond se relève à l'enregistrement, pas après. **Oublier le constat** à l'arrivée : sans lui, la preuve devient très difficile.

Règles vérifiées le **31 octobre 2026** sur des sites officiels, pour un départ de France. **Aucun conseil médical.** Les « conseils de bon sens » ne sont pas des règles officielles.

PARTIE 1

Vos droits en une page

Qui est concerné ? Un handicap physique, sensoriel ou intellectuel, permanent, temporaire ou lié à l'âge. **Aucune carte n'est exigée** en car et en bateau. En avion, le règlement n'impose aucune preuve. En train, l'assistance SNCF est aussi ouverte, sans carte, aux personnes en fauteuil et à celles qui se déplacent avec difficulté.

Le tableau à garder sous la main

	Avion	Train	Car (ligne de 250 km ou plus)	Bateau
Assistance	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite
Prévenir	48 h avant	24 h avant (36 h dans certains pays)	36 h avant	48 h avant
Être là	Heure écrite, sinon 1 h avant	Heure dite, sinon 30 min avant	Heure dite, sinon 30 min avant	Heure dite, sinon 60 min avant
Accompagnant exigé	Il paie sa place	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Fauteuil perdu ou cassé	Plafond, sauf déclaration	Sans plafond, si l'opérateur est responsable	Remplacement ou réparation	Remplacement ou réparation

Source : Your Europe, le site de l'Union européenne, et les fiches citées plus loin.

Ce qu'on peut vous refuser

On ne peut pas refuser de vous transporter **à cause de votre handicap.** Deux motifs restent admis : **la sécurité,** selon des règles écrites, et **la taille ou la conception** du véhicule ou de la gare. On doit alors vous donner la raison et chercher une solution (partie 9).

Ce que l'assistance n'est pas

- **Pas un service de soins.** En avion, personne n'a à vous aider à manger ou à prendre vos médicaments.
- **Pas un portage illimité.** En train, un seul bagage de 15 kg est porté.
- **Pas un droit mondial.** Ces règles sont européennes.

> **À RETENIR**
>
> Prévenez tôt, par écrit si possible, et gardez la trace. Elle fera la différence si quelque chose se passe mal.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Voyager avec un handicap ou à mobilité réduite : vos droits, l'assistance gratuite, et que faire quand rien ne va

Le guide complet compte 24 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Préparer votre départ, dans l'ordre
3. Prendre l'avion
4. Prendre le train
5. Prendre le car ou le bateau
6. Dormir sur place, partir en séjour
7. Votre santé à l'étranger
8. Trouver de l'argent pour partir
9. Quand rien ne va
+ Lettres et dossier de voyage